

Groupe ad hoc de coordination
interdépartementale sur la CCEI

Berne, le 23 mai 1977

Confidentiel

Procès-verbal sommaire de la onzième réunion

(20 avril 1977)

EE. 900 - Rs/md

Participants

Président	M. le Directeur P.R. Jolles
Département politique	MM. l'Ambassadeur Weitnauer, Secrétaire général l'Ambassadeur Heimo, Délégué à la coopération technique Raeber, Vice-directeur Ministre Zwahlen de Pury Erard Kündig
Département des finances	Ith
Division de l'agriculture	-
Office de l'économie éner- gétique	-
Banque nationale suisse	M. le Directeur général Languetin
Division du commerce	MM. l'Ambassadeur Dunkel, Délégué aux accords commerciaux le Ministre von Tscharner le Ministre Lévy Saladin Rossier (procès-verbal) Colombo

Ordre du jour:

1. Modalités d'une participation suisse à l'action spéciale
2. Participation éventuelle de la Suisse aux nouvelles activités envisagées par la Banque mondiale en matière de développement de la production d'énergie et de matières premières
3. Autres sujets de négociation
4. Après-CCEI

1. Modalités d'une participation suisse à l'action spéciale

Le Groupe ad hoc a pris note des caractéristiques que les Communautés européennes entendent conférer à "l'action spéciale" en faveur des pays en développement qu'elles proposent aux pays industrialisés de lancer à l'occasion de la CCEI. Cette proposition des Communautés est destinée à répondre aux demandes présentées par les "19" en ce qui concerne les mesures immédiates d'allègement de la dette, bien qu'elle ne s'y réfère pas explicitement. Les Communautés désireraient que la participation de chaque pays s'effectue de la manière la plus uniforme possible (notamment en ce qui concerne le canal d'acheminement de l'aide supplémentaire consentie) et qu'elle se fonde sur trois critères principaux : conditions d'octroi de l'aide (élément-don), caractère rapidement déboursable, étendue du cercle des pays bénéficiaires, niveau comparable de l'effort consenti. Il apparaît cependant d'ores et déjà que, si ces trois critères devront sans doute être à peu près respectés, une certaine souplesse sera de mise quant au type de participation. Le montant global de l'action envisagée se situera sans doute entre un et deux milliards de dollars.

En adoptant la clé de répartition de l'IDA (1,5% du montant global pour notre pays), la Suisse verrait sa part osciller entre 38 et 75 milliards de francs suisses (15-30 millions de \$).

Le Groupe ad hoc a pris note du fait que, pour participer à cette action spéciale en répondant aux trois critères énoncés ci-dessus, la Suisse pourrait disposer des moyens suivants:

- action de conversion des créances publiques détenues envers les pays en développement (soit Fr. 284 millions dont le remboursement s'échelonne sur les 50 prochaines années). Annuellement, une telle action représenterait une diminution de 7 millions de francs des rentrées de la Confédération. La valeur escomptée (à 10%) est de 83 millions de francs, soit 35 millions de dollars.
- l'octroi d'un prêt de 160 millions de francs par la Banque nationale au Trust Fund du FMI, assorti d'une subvention d'intérêts prise en charge par la Confédération, soit environ 50 millions de francs sur 10 ans.

Le Groupe ad hoc a pris note du fait qu'une combinaison de ces deux moyens permettrait à la Suisse de participer à l'action spéciale même si celle-ci devait finalement s'élever - ce qui apparaît improbable - à 2 milliards de dollars, et si la part de la Suisse était légèrement supérieure à celle basée sur la clé IDA.

Ayant pris note du fait que le principe d'une action de conversion des créances publiques suisses avait été accepté par le Conseil fédéral (voir rapport au Conseil fédéral du 25 mars), le Groupe ad hoc a pris acte du fait que l'Administration des finances pouvait accepter le principe d'un subventionnement d'intérêts d'un prêt de la Banque nationale et prié cette dernière et l'Administration des finances de poursuivre l'étude des modalités de cette opération.

Se fondant sur ces considérations, le Groupe ad hoc a donné son accord à ce que la délégation suisse à la CCEI poursuive la négociation compte tenu de possibilités d'action de la Suisse telles qu'esquissées ci-dessus.

2. Participation éventuelle de la Suisse aux nouvelles activités envisagées par la Banque mondiale en matière de développement de la production d'énergie et de matières premières

Le Groupe ad hoc a examiné ce problème en se fondant sur la note de M. von Tscharner du 12 avril. Le Groupe ad hoc a estimé que l'attitude de la délégation suisse pouvait être plus ouverte à l'égard d'une telle participation financière qu'à l'égard d'une participation à des mesures "classiques" d'aide financière au développement. En effet, le développement de la production d'énergie et de matières premières dans les pays en développement serait susceptible de contribuer à améliorer notre propre situation d'approvisionnement. Le Groupe ad hoc a donc estimé que le Conseil fédéral serait, compte tenu de ces éléments, mieux à même de défendre une participation financière de la Suisse à de telles activités, avec cependant les réserves d'usage dues à la situation des finances fédérales.

3. Autres sujets de négociation

3.1. Investissements privés

Le Groupe ad hoc a pris acte de la note du Service des questions économiques mondiales de la Division du commerce du 4 avril relative à l'évolution de la négociation dans ce domaine, et en a approuvé les conclusions.

3.2. Commerce

Le Groupe ad hoc a pris note du fait que la Division du commerce envisage de mettre au point un nouveau texte qui permette aux négociations dans ce domaine de sortir de leur enlisement.

4. Après-CCEI

Le Groupe ad hoc a pris acte de la note rédigée par le Département politique sur cette question, ainsi que d'une note de travail du Service des questions économiques mondiales de la Division du commerce.

Le Groupe ad hoc a chargé le DPF et la Division du commerce de poursuivre leurs réflexions sur "l'après-CCEI". Provisoirement, il a fixé comme suit la ligne de la délégation suisse:

- La Suisse ne doit pas prendre de position profilée sur cette question, en raison du fait que tous les éléments du problème n'apparaissent pas encore clairement. Elle devrait de toute façon être en mesure de se rallier aux vues des autres pays industrialisés quant à une poursuite de la CCEI sous une forme à définir, après la Réunion ministérielle de fin mai début juin 1977.
- La Suisse devrait cependant se montrer favorable à une poursuite du dialogue dans le domaine énergétique, même si, pour l'obtenir, les pays industrialisés devaient accepter une sorte de procédure d'examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des décisions de la CCEI.

5. Prochaine réunion

Aucune date n'a été fixée pour la prochaine réunion.

* * *